

qu'une partie de la solution. Toute la réponse est beaucoup plus compliquée. Elle est lourde de problèmes sociaux et économiques. J'espère que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de concert avec son collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien—surtout en ce qui concerne le Nord—étudiera ces problèmes et tentera de les résoudre dans l'espoir que l'industrie aura un avenir et qu'elle jouera un rôle important dans notre mode de vie canadien.

M. Choquette: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au député au sujet de l'or. Sait-il que le représentant du Yukon, qui a été absent de la Chambre pendant une année entière, a perdu une occasion en or de devenir un excellent député? Il a été absent pendant un an et a allégué des excuses pour son absence.

M. Peters: Monsieur le président, j'ai pu au cours des années observer le bilan de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. J'ai toujours approuvé l'aide consentie aux collectivités dépendant des mines d'or et je ne cesserai de le faire. Il m'a plu que le ministre, en présentant le projet de résolution, ait expliqué qu'il s'agissait uniquement de maintenir les subventions versées aux mines d'or.

• (4.20 p.m.)

Cependant, je pense aussi au point soulevé ce matin par le député d'Okanagan-Revelstoke. Il ne faudrait pas, a-t-il dit, débattre cette question isolément et strictement dans le cadre de la résolution. Le ministre qui a écouté le débat sur ce sujet aujourd'hui connaît bien, je pense, les limites de cette mesure. J'aimerais lui rappeler que son prédécesseur, le ministre qui avait le premier présenté le bill, avait fait la déclaration suivante au sujet de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Cette déclaration figure à la page 5152 du *hansard* du 12 juin 1956.

J'ai souligné que cette mesure ne nous apporte pas la solution du problème profond de l'industrie des mines d'or. L'ennui et le défaut de mesures de ce genre, c'est que, trop souvent, elles bercent le Gouvernement et le Parlement d'une croyance trompeuse car ils s'imaginent que le problème a été réglé, du moins pour l'instant. Nul député ne devrait croire que cette mesure constitue la solution, même à court terme, des problèmes de l'industrie de l'exploitation des mines d'or. Ces problèmes exigent des solutions bien plus hardies que celles que constitue l'aide à la petite semaine, formée d'expédients provisoires offerte par cette mesure.

[M. Orange.]

Je suis d'accord avec cette déclaration et je m'étonne de la manière dont on a interprété ces remarques. Le ministre nous a donné l'impression que le maintien de cette aide d'urgence, pendant trois années supplémentaires, diminuerait de beaucoup le nombre des mines exploitées, et que si l'on prolongeait cette aide par mesure d'urgence, l'industrie minière finirait par disparaître et le problème avec elle.

Le ministre est un homme très habile et très compétent. A mon avis, il retrouvera, dans les mines d'or, le problème qu'il a connu à propos des houillères des Maritimes. Dans les deux cas, il s'agit de savoir non pas tant s'il est avantageux d'exploiter tel produit minier, mais plutôt si la disparition de cette industrie et le désastre affectant les communautés minières sont profitables à la nation. Dans les deux cas, on a accordé des subsides et l'exploitation a été laissée aux compagnies minières. Bien entendu, cela n'a pas été satisfaisant. A mon avis et, de toute évidence, de l'avis du ministre, on a trouvé une solution beaucoup plus judicieuse au dépérissement de l'industrie houillère dans les Maritimes en établissant une compagnie pour explorer les possibilités, non pas d'éliminer graduellement cette industrie, mais d'utiliser les avoirs disponibles dans la région pour tâcher de suppléer aux subventions ou, plus tard, d'attirer de nouvelles industries.

A mon avis, l'initiative des gens des Maritimes, de même que l'appui accordé par la province et la collaboration du gouvernement fédéral, aideront à apporter une solution permanente à ce problème. D'après moi, la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or n'est pas une solution et on ne l'a jamais considérée comme telle. Ce n'est qu'un palliatif qui n'a pas atteint le but souhaité à l'origine. Ce n'est qu'un expédient qui n'a pas permis aux localités de se développer ni à l'industrie d'être éliminée graduellement. Si l'industrie des mines d'or avait été éliminée graduellement, les localités de la région auraient pu alors s'orienter dans une autre voie. Les mines, cependant, ont poursuivi leur exploitation.

Je propose au ministre de transformer la Little Long Lac Mining Company en société de la Couronne. Cette société est un parasite. Elle achète un certain montant d'actions d'une exploitation aurifère, reçoit la subvention, puis plie bagage. On verse, aux termes de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, des subventions à un certain